

# COMMUNE DE **VOREPPE**

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### **4.b Plans de zonage**

#### *4.b.3. Zoom ZAC de l'Hoirie*

**Echelle : 1/1000**

Approuvé le : 17/02/2014

Modification n°1 : 28/01/2016

Modification n°2 : 07/07/2016

Modification n°3 : 18/05/2017

Modification simplifiée n°1 : 21/03/2019

Mise à jour n°5 - Arrêté du Maire 2020-0725

Date: 04/12/2020

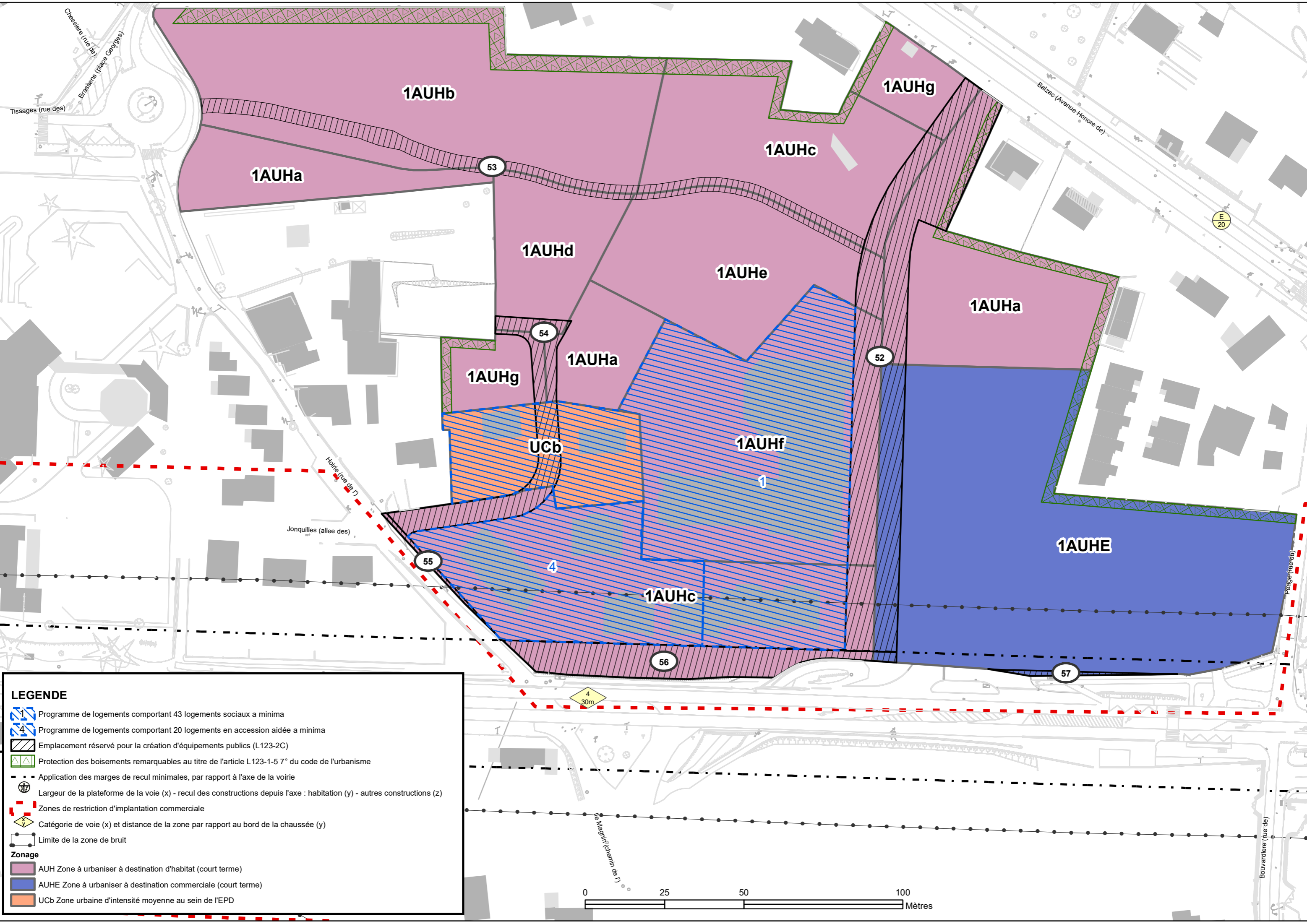
Modifications simplifiées n°2/3/4 : 27/05/2021

VU pour être annexé aux délibérations n°9172, n°9173 et n°9174 d'approbation des modifications simplifiées n°2, n°3 et n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Voreppe en date du 27 mai 2021

Luc RÉMOND,  
Maire de Voreppe



Source: Cadastre 2020@DGFIP  
Edition: 17-06-2021@Ville Voreppe



**LEGENDE**

- Programme de logements comportant 43 logements sociaux a minima
- Programme de logements comportant 20 logements en accession aidée a minima
- Emplacement réservé pour la création d'équipements publics (L123-2C)
- Protection des boisements remarquables au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Application des marges de recul minimales, par rapport à l'axe de la voirie
- Largeur de la plateforme de la voie (x) - recul des constructions depuis l'axe : habitation (y) - autres constructions (z)
- Zones de restriction d'implantation commerciale
- Catégorie de voie (x) et distance de la zone par rapport au bord de la chaussée (y)
- Limite de la zone de bruit

**Zonage**

- AUH Zone à urbaniser à destination d'habitat (court terme)
- AUHE Zone à urbaniser à destination commerciale (court terme)
- UCb Zone urbaine d'intensité moyenne au sein de l'EPD

